

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 9 janvier 2017

Convocation du : 2 janvier 2017

Objet : TOURISME

Convention de transition avec les Offices de Tourisme.

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bernard.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, G. Lesbros, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, C. Aubert, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin. B. Saudemont, M. Ventre.

Absents : C. Pierrot, JC Vallier, JP Artigues, M. Gaignaire

Pouvoirs : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Michel Ricou-Charles

Le Président, Jean-Marie Bernard, invite M. Moreau à présenter le sujet.

M. Moreau rappelle les réflexions engagées sur le transfert de la compétence « tourisme » à l'EPCI.

Dans l'attente du nouvel Office de Tourisme Intercommunal, qui devrait être créé en avril prochain, il convient de signer une convention de transition avec l'Office de Tourisme du Haut-Buëch et celui du Veynois.

La convention a pour objet d'assurer la continuité des services et de préciser les modalités et conditions des missions des deux offices de tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention proposée et autorise le Président à la signer.

votants : 37 dont 3 pouvoirs	pour : 37	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20170109-De14_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2017
Publication : 19/01/2017

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Montmaur
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président ,

Jean-Marie Bernard

